

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 16 JANVIER 2020

Date de convocation : 10 janvier 2020

Date d'affichage de la délibération : 21 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le seize janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Annie LE VAILLANT, Maire.

Assistaient à cette réunion : Paul GLEVAREC - Pascal CAM – Patrick LEVANNIER - Guillaume REMY – Agnès LE GOFF – Annie LE VAILLANT – Nicole JAOUEN - Isabelle LE PAGE – Mado DOUGUET – Benoit SPRIET – Franck LE HYONCOUR – Céline CARO – Véronique BOLZER – Sébastien JEROME – Roger LE SAUX – Gaëlle GOISNARD – Eric JAN – Amélie CARO – Gérard HERAULT – Patrice PERSON

Absents représentés : Jean LE DU ayant donné procuration à Annie LE VAILLANT, Isabelle CAM MALLEVAYS ayant donné procuration à Eric JAN, Nathalie POULIQUEN ayant donné procuration à Nicole JAOUEN

Absents excusés : Thiphaine THEBAULT, Christine COZIEN, Catherine DUFEU, Loïc LE HIR

Nombre de conseillers : - En exercice : 27  
- Présents : 20  
- Votants : 23

Céline CARO a été nommé secrétaire de séance.

### **N° 2020/01/001 - Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2020 :**

Depuis la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et les articles L 2312-1 et L 2531-1 du code général des collectivités territoriales, les communes de 3 500 habitants et plus doivent obligatoirement organiser un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif.

Ce rapport donne lieu à un débat sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires pour l'année concernée, dont le contenu est le suivant :

### **Rapport d'orientations budgétaires 2020**

Vous avez reçu, avec la convocation à la réunion de ce jeudi 16 janvier, ce projet de Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2020.

Le document de cette année 2020 est un document plus allégé que les autres années pour les raisons suivantes :

- Etabli un mois plus tôt que les autres années, nous ne sommes pas en mesure de disposer toutes les données comptables de l'année 2019 car des écritures restent encore à réaliser. L'analyse comptable des budgets sur 2019 n'est donc pas possible.
- Année de renouvellement du conseil municipal, les projets inscrits dans le présent rapport ne sont que les projets déjà engagés en 2019, et qui se poursuivent sur 2020. Il n'y a donc pas de nouveaux projets importants.

De ce fait, le budget voté le 5 mars prochain sera également un budget de transition entre le mandat qui s'achève et celui qui commencera à la fin du mois de mars, et qui laissera la possibilité à la nouvelle équipe de le modifier par décision modificative ou par un budget supplémentaire.

## I – GENERALITES :

Aujourd'hui, les résultats de l'exercice 2019 ne sont donc pas précisément connus puisque le service comptabilité comme les services de la Trésorerie, terminent actuellement les « écritures comptables » de 2019.

Nous pourrions toutefois vous annoncer les résultats « prévisionnels » de l'exercice 2019 le soir du conseil municipal du 16 janvier, que vous pourrez alors noter dans les « trous » ci-après :

Toutefois, sous réserves de dernières écritures susceptibles d'intervenir, **l'excédent de fonctionnement cumulé de l'exercice 2019 (Budget de la commune) doit se situer aux alentours de 650 000 €** (il était de 620.000 € sur l'exercice 2018).

En ce qui concerne l'endettement, l'objectif qui avait été fixé lors du précédent mandat, était d'emprunter pour la juste part du financement des investissements décidés durant le mandat, en ayant comme « garde – fou » le seuil en dessous duquel il ne faudrait pas descendre, à savoir une Capacité d'Autofinancement Nette résiduelle (CAF nette) telle qu'elle était fin 2007 (aux alentours de 400.000 €).

**Pour ce qui concerne le budget de la commune, il a été réalisé entre 2008 et la fin 2014, 2.450.000 € d'emprunt + 750 000 € en déc. 2014 (école) et depuis rien en 2015, en 2016, en 2017, en 2018, et enfin 500 000 € en 2019 (investissements divers) soit un total de 3 700 000 €.**

**L'encours de la dette de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est de 3 193 270 € (il était de 2 908 272 € au 1<sup>er</sup> janvier 2019) et le montant de l'annuité sera de l'ordre de 340 000 € pour cette année 2020 (il était de 339 923 € 2019).**

La situation de **la CAF nette s'établit comme suit :**

Année 2013	=	499 521 €
Année 2014	=	452 518 €
Année 2015	=	498 693 €
Année 2016	=	512 122 €
Année 2017	=	680 861 €
Année 2018	=	556 151 €
Année 2019	=	?

Nous restons donc toujours bien au-delà du seuil des 400 000 € fixés

**Un ratio** intéressant indiquant le poids de la dette en Nbre d'années CAF (c-a-d le nbre d'années de fonctionnement qu'il nous faut pour rembourser tout le capital de notre dette) : calcul avec une CAF moyenne normale de 500 000 →  $\frac{3\,193\,270\,€}{500\,000\,€} = 6,3$  **années** (sachant qu'il est préconisé d'être en-dessous de 11 ans)(il était de 5.8 années l'an dernier)

**Pour info :** La Capacité d'autofinancement brute (CAF brute) représente l'excédent de fonctionnement (Produits réels diminués des charges réelles) utilisable pour financer les dépenses d'investissement (c'est à dire, les remboursements de dettes par priorité, puis avec le reliquat de nouvelles dépenses d'équipement...).

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les dépenses obligatoires que sont les remboursements de dettes en capital.

## **II – BUDGET de la COMMUNE :**

### **A - SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Sur le fonctionnement, à priori il peu de modification à prévoir.

**Sur les charges générales** : reprise des prévisions habituelles.

A noter, une économie réalisée après un contrôle interne sur la Taxe foncière de la commune où on s'est rendu compte que l'on payait de la taxe foncière sur le LEP et sur le Collège Louis Hémon...alors que ces bâtiments appartiennent respectivement à la Région et au Département. Il s'agissait en fait des logements de fonction que l'administration considérait comme occupée par des personnes autres que du personnel de ces établissements. Finalement nous avons obtenu un dégrèvement sur 2 ans, soit 3 200 € pour chacune des années.

Une prestation nouvelle sur 2020, est le contrat avec Mailinblack pour la sécurisation des adresses mails de la commune, et éventuellement l'application de communication Citykomi.

**Sur les charges de personnel** : il y aura sans doute quelques ajustements pour tenir compte des variations : absence du policier municipal sur 3 mois, départ en retraite à l'urbanisme, reprise de travail d'un agent sur mi-temps thérapeutique, arrêt de la mise à disposition à la CCPCP (30%) du DGS,...et puis compter sur l'évolution de la carrière des agents titulaires, de l'augmentation de cotisations... . L'effort doit également se poursuivre sur la mutualisation des services avec les communes voisines et la communauté de communes.

**Sur les charges de gestion courantes** : chapitre très impacté par la subvention d'équilibre pour l'Arvest. Après ces deux dernières années de hausse (2 agents), nous devrions revenir à une situation plus stable, et qui sera également fonction de la programmation retenue.

En 2019 le montant des subventions versées aux associations était de 76 815 € (78 556 en 2018, 84 706 € en 2017, 98 769 € en 2016, 113.213 € en 2015). Pour 2020, on pourra sans doute prévoir sensiblement la même enveloppe, avec une marge pour pouvoir répondre aux demandes ou évènements exceptionnels.

Pour le reste, prévoir une reconduction avec quelques ajustements comme la suppression de la cotisation au Smatah, mais avec notre participation à son déficit de clôture.

### **B - SECTION d'INVESTISSEMENT :**

#### **Eglise :**

Le programme de rénovation des **vitraux** se poursuit, avec la rénovation actuelle des 3 vitraux Nord de la Nef. Une étude sera également à envisager en vue du traitement des 2 vitraux du côté du cœur, qui sont eux classés.

Concernant l'opération des lourds **travaux de consolidation de la tour St Germain**, la deuxième phase des travaux vient de débuter, et à suivre se poursuivra la 3<sup>ème</sup> et dernière phase.

Il conviendra de prévoir par prudence des crédits pour faire face aux imprévus, tels que des infiltrations, problème de stabilité de pierres sommitales, ....

#### **Travaux de voirie et de Viabilisation:**

Le marché de 4 ans pour les travaux de voirie est en cours avec la Sté COLAS.

**Sur 2020, on peut prévoir les travaux suivants :**

- Le traitement de la voirie du lotissement des Châtaigniers
- L'aménagement des rues de La poste et de Garzmaria

Il faudra également prévoir une enveloppe pour la **rénovation de la voirie en campagne**.

2020 verra également la création du **giratoire d'accès vers le LIDL** et les aménagements associés tels que les arrêts de bus.

Le **pont de Milin al Leun** (entre Croas Diben et Croas Ru) est en fin de vie. Il faudra rapidement prévoir de construire un nouvel ouvrage. La buse métallique existante devra être remplacée par un pont cadre qui sera de nature à reconstruire un lit naturel plus favorable à la continuité écologique. La traversée de la chaussée de ce nouveau pont pourra être mieux alignée avec le cours d'eau afin de favoriser son écoulement. En divers, on peut ajouter de la **signalétique** (numérotation des voies

notamment), et du **mobilier urbain**. La mission pour la création de notre **schéma Directeur des eaux pluviales** se poursuit en 2020

### **Internet et téléphonie:**

Dans le cadre du programme Régional de **déploiement de la fibre optique**, la commune de Pleyben est en cours de déploiement de la fibre au niveau de la quasi-totalité de l'agglomération et d'une partie Nord/Est de la commune. L'opération d'élagage s'est bien déroulée ce qui permet à l'entreprise de bien avancer sur le déploiement en rural. Les travaux devraient être terminés pour le début du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020. Derrière les opérateurs devraient pouvoir proposer la commercialisation au fil de leur calendrier. La construction de ces installations est réalisée sous Maîtrise d'ouvrage Mégalis Bretagne et financé pour le bloc communal par la CCPCP. La commune n'est donc pas impactée financièrement, sauf à permettre l'installation des équipements sur son territoire et à faciliter le bon déploiement.

Il s'agira aussi de terminer le travail engagé avec La Poste pour la création de la **numérotation des habitations** dans les villages de notre campagne.

Toujours concernant l'amélioration du débit Internet, la Communauté de communes et Mégalis Bretagne ont accepté une opération de **Montée en Débit** (sur le réseau cuivre) sur une zone Nord de la commune qui est mal desservie et qui doit attendre 2026 pour voir l'arrivée de la fibre. Pour ce faire 2 armoires seront installées (à Croas Nu et à Ty Gwen) prochainement et aura pour vocation à booster le débit internet pour environ 200 abonnés. Projet également financé par Mégalis et la CCPCP

Concernant la téléphonie mobile, c'est l'installation de 3 pylônes (Penfeunteun, Kozkéro, secteur Pont Coblant) qui doit permettre la suppression de toutes les zones blanches de la commune (projet 2021/2022). Projet financé par l'Etat.

### **Salle à dominante sportive :**

Telle que proposée par la commission Sports et validée en conseil, une consultation est en cours afin de retenir un Maître d'œuvre pour le projet de construction d'une salle sportive (avec 1 salle sport de combat et 1 salle de danse et autre) à gauche du gymnase Pierre Cloarec. La nouvelle équipe municipale pourra ainsi travailler avec le cabinet retenu pour élaborer le projet architectural et le cahier des charges.

### **Restaurant scolaire du Collège Louis Hémon :**

A noter qu'à partir de 2020, nous n'avons plus la subvention annuelle de 75 000 € à verser au Département pour notre participation à la construction du nouveau restaurant scolaire du Collège qui accueille les enfants de notre école.

### **Mairie et Salle des fêtes**

Les peintures de la mairie étant quelque peu défraîchies, il est nécessaire de faire le ravalement de la mairie et de la salle des fêtes.

### **Travaux à l'ECOLE :**

Les habituels investissements pour cette année :

- Poursuite du renouvellement des vidéo projecteurs (3 vidéo)
- Poursuite du renouvellement de PC informatique
- Travaux de rénovation dans une classe de Maternelle et d'une classe en élémentaire

Et aussi, la construction du préau adossé à l'école maternelle.

### **Bâtiment de l'ex-perception/La Poste :**

Après des travaux de toiture du bâtiment de l'ex-perception, il convient de prévoir la réfection de la **toiture de La Poste** et autre aménagement de sécurité autour de la toiture terrasse.

### **Anciennes stations d'épuration :**

La démolition des 2 anciennes stations d'épuration sera réalisée en 2020.

### **Eclairage public et effacement de réseaux :**



Nous aurons à verser au SDEF notre participation pour les travaux :

- D'extension de l'éclairage public rue de la gare
- D'effacement des réseaux rue de La poste et rue Garsmaria
- Ainsi que ponctuellement des remplacements de lanternes ici ou là

### **Constitution de réserve foncière et immobilière :**

Conformément à notre délibération du 5 décembre 2019, il conviendra de prévoir **l'acquisition du terrain des « Ex-Galettes de Pleyben »** incluant le bâtiment historique existant, et les premiers travaux de désamiantage et de sécurisation du bâtiment.

Acquisition du **terrain de l'ex-Intermarché**.

Puis, plus généralement, il sera proposé de reconduire la « ligne » ouverte au budget pour la constitution de réserve(s) foncière(s) et immobilières, afin de pouvoir répondre aux opportunités susceptibles de se présenter.

### **Matériel/travaux administratif**

Au niveau de l'administratif, il est recensé :

- o Matériel informatique pour faire face aux imprévus
- o Archivage (actuellement en cours par le CDG29)

### **Matériel Technique**

Comme chaque année, nous réserverons des crédits spécifiques pour le renouvellement du **matériel des services techniques**.

Parmi les plus grosses dépenses on peut citer le projet de remise en état du petit porteur Ivéco (échange standard moteur), des crédits pour le remplacement de la tondeuse autoportée. Sur ce dernier poste, le crédit est à inscrire au budget et à utiliser en cas de besoin (tondeuse actuelle très vieillissante)

**De même au niveau de l'Arvest**, du renouvellement de matériel est à prévoir.

### **EAU et ASSAINISSEMENT**

Particularité notoire pour 2020, il n'y aura pas de budget EAU et pas de budget ASSAINISSEMENT, les compétences ayant été transférées à la communauté de communes.

Cependant, un **impact financier aura lieu sur 2020**. Voici ce qui est prévu, mais qui reste à valider par une délibération de la CCPCP :

- Il est prévu que **les excédents et les déficits cumulés au 31/12/2019** (fonctionnement et investissement) **soient gardés par les communes**. Les résultats ainsi observés, après restes à réaliser, seront reportés sur les articles 001 (déficit reporté) ou les articles 002 (excédent reporté) du budget général de la commune.
- Les communes devraient apporter une contribution pour permettre le démarrage des budgets annexes nouveaux de la communauté de communes, une « **Participation au Besoin de fonds de Roulement** ». Cette dépense ne sera que pour l'année 2020 sur notre budget de la commune.
- Enfin, après analyse des actifs des 2 budgets annexes en question, et plus spécifiquement sur l'état de l'actif, il apparaît que des biens n'ont pas été amortis réglementairement (en tout ou partie). Nous devons réaliser un **rattrapage de ces amortissements** « oubliés ». Cette opération n'aura cependant pas d'impact sur le budget, car il s'agira d'opérer des écritures non budgétaire pour venir réduire le cumul de l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » (virement à l'investissement) qui figure au compte de gestion du Percepteur.

#### **FIN DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte :**

- **de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2020**
- **de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2020 organisé en son sein**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme,  
**Le Maire de PLEYBEN,**  
**Annie LE VAILLANT**

=====

**N° 2020/01/002 - Police municipale : Indemnité mensuelle spéciale de fonction**

Madame le maire expose la situation de la nomination du nouvel agent de police municipale en remplacement de l'agent policier parti en retraite au 31 décembre 2019.

**Vu** la loi n°96-1093 du 16 décembre 1996 relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures d'ordre statutaire ;

**Vu** le décret n°97-702 du 31 mai 1997 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres ;

**Vu** le décret n°2006-1397 du 17 novembre 2006 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires des cadres d'emplois de garde champêtre, d'agent de police municipale, de chef de service de police municipale et créant le régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois de directeur de police municipale ;

**Vu** la délibération en date du 11 décembre 2001 attribuant l'indemnité de spéciale de fonctions au Gardien de Police ;

L'agent exerçant des fonctions de police municipale peut prétendre à l'indemnité spéciale de police.

Le montant individuel est fixé par arrêté de l'autorité territoriale dans les limites suivantes :

Les grades du cadre d'emplois des agents de police municipale le montant de l'indemnité est fixée à 20% maximum du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte :**

- **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte : d'attribuer l'indemnité spéciale mensuelle de fonction aux agents du cadre d'emploi d'agent de police municipale à compter de la transmission de cette délibération au contrôle de légalité et sa publication ;**
- **De préciser que les attributions individuelles seront effectuées par arrêté du Maire et dans la limite des textes sus-énoncées ;**
- **De préciser que les crédits sont prévus au budget 2020 ;**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme,  
**Le Maire de PLEYBEN,**  
**Annie LE VAILLANT**

=====

**N° 2020/01/003 - Communication : contrat de prestation de service avec Citykomi®**

Les membres du conseil municipal sont informés que les différents services de la Mairie ont besoin de communiquer des informations pratiques au quotidien, et ce de manière réactive. Les supports tels que le site, le panneau numérique, la presse et les panneaux d'affichage ne répondent pas toujours à ce besoin.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal :

- la mise en place d'une application mobile permettant de communiquer en temps réel et de manière efficace des informations pratiques (travaux gênants, intempéries, grève,...) et des événements (agenda des manifestations) directement sur le mobile des citoyens de Pleyben, mais aussi de toute autre personne intéressée par les événements de la commune. Les informations peuvent être ainsi diffusées très largement dès que l'application est téléchargée par un mobile où qu'il soit. Un retour des administrés permet d'évaluer la pertinence de l'information diffusée.

- de retenir l'application de CITYKOMI pour sa simplicité, sa rapidité, et son efficacité de transmissions des informations. Elle n'accède pas aux données personnelles des citoyens et respecte ainsi les directives du Règlement Général sur la Protection des Données.

- de signer un contrat de prestation de service avec la SAS CITYKOMI permettant de définir les conditions dans lesquelles le service CITYKOMI® est assuré.

L'utilisation du service s'exerce dans le cadre d'un abonnement annuel d'une durée minimale de 12 mois. L'abonnement est renouvelable par reconduction expresse un mois avant sa date d'échéance.

L'abonnement annuel d'un montant de 1 188 € TTC. Les frais de mise en service sont de 588 € TTC pour 2 thèmes (qui pourraient être sur les informations générales et sur l'Arvest).

Le tout incluant : les 2 thèmes, kit de communication, usage illimité de messages et d'abonnés, maintenance.

L'abonnement annuel peut varier tous les ans en fonction de l'indice SYNDEC.

**Considérant** le besoin d'amélioration des outils de communication permettant une diffusion rapide d'informations pratiques,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **Accepte la mise en place d'une application mobile à compter du 1<sup>er</sup> avril**
- **Décide de signer un contrat de prestation de service avec la SAS CITYKOMI pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse.**
- **Charge Mme la Maire de sa signature et de toutes les démarches afférentes à ce dossier.**
- **Décide d'inscrire les crédits au budget de la commune.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
**Le Maire de PLEYBEN,**  
**Annie LE VAILLANT**

=====

**N° 2020/01/004 - Rémunération des personnes qui procéderont à la mise sous plis de la propagande électorale à l'occasion des prochaines élections municipales :**

Madame Le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre des prochaines élections municipales, c'est à la commune de se charger de la mise sous plis et de l'expédition des circulaires et des bulletins de vote des candidats. Pour ce faire, la commune peut faire appel à des personnes de la commune pour cette mise sous plis. C'est la commune qui rémunérera ces personnes et sera ensuite remboursée par la Préfecture, sur la base d'un tarif défini prochainement par circulaire ou arrêté préfectoral.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide, dans le cas où il sera fait appel à des citoyens pour la mise sous plis :**

- **De rémunérer les personnes à recruter sur la base du tarif fixé par la Préfecture**
- **De m'autoriser à signer, pour cette mission, au nom de la commune, les contrats de travail avec les personnes concernées.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
**Le Maire de PLEYBEN,**  
**Annie LE VAILLANT.**

=====

**N° 2020/01/005 : Marché de travaux restauration clocher église : avenant au marché Lot 2 Sculpture**

Mme Le Maire indique qu'un marché de travaux (**lot 2 – sculpture**) a été signé avec l'entreprise **LE PIERRE A L'OEUVRE** dans le cadre des travaux de restauration du clocher de l'église.

Aujourd'hui des travaux complémentaires sont nécessaires :

1°) Suite au montage des échafaudages et en regard de l'état sanitaire du **cadran solaire**, un nouveau protocole de restauration a été demandé par la DRAC Bretagne, nécessitant l'intervention fine d'un restaurateur de sculpture (prestation initialement prévue au lot n°1 Maçonnerie-pierre de taille). Un devis a été demandé à l'entreprise en charge du lot Sculpture, suivant nouveau protocole de restauration.

Ces prestations complémentaires sont indissociables du marché initial et sont indispensables pour l'achèvement des travaux de ce lot dans les règles de l'art. Le montant de la sujétion supplémentaire s'élève à **2 455,62 € HT**

2°) De la même manière, et après le montage des échafaudages, nous avons pu observer des éléments du **statuaire** situés à plusieurs endroits du clocher qui sont très dégradés et qui nécessitent une restauration dans le cadre d'un protocole recommandé par la conservatrice des monuments historiques. Le montant des travaux s'élève à **1 759,21 € HT**

3°) Il est également observé sur le **statuaire Saint Germain**, placé juste au-dessus de l'entrée du porche, où d'une main il tient sa mire et de l'autre main il fait le signe de la bénédiction avec les deux doigts tendus. Ces deux doigts sont aujourd'hui cassés. Il est proposé de les restaurer. Estimation : **500 € HT**

Dès lors le marché devrait celui-ci :

Le marché s'établit ainsi à :

Marché initial	=	24 930,16 € HT
Avenant n° 1	=	+ 4 714,83 € HT
Nouveau marché	=	<u>29 644,99 € HT</u>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :**

- **Accepter cette plus-value en travaux de 4 714,83 € HT**
- **Autoriser Mme Le Maire à signer l'avenant n° 1 comme indiqué ci-dessus**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le maire,  
**Annie LE VAILLANT**

=====

**N° 2020/01/006 : Marché de travaux d'entretien des locaux municipaux : avenant au marché GR Clean Services**

Mme Le Maire indique qu'un marché de service a été signé avec l'entreprise GR CLEAN SERVICE pour l'entretien des bâtiments municipaux (lot 1, 3, 4, 5 et 6). Le lot n° 2 (entretien des gymnases) était attribué à l'entreprise PALUD ; ce dernier a cessé son activité au 31/12/2019 et a résilié son marché.

Dans l'urgence, et pour permettre la continuité du service d'entretien, il est proposé de confier la prestation du lot n° 2 à l'entreprise GR Clean service, et ce du 01/01/2020 jusqu'au 31/08/2020 qui correspond à la fin des marchés de 4 ans d'entretien des locaux communaux.

Il convient ainsi de signer un avenant au marché de GR clean pour l'entretien des gymnases.

Le marché s'établit ainsi à :

Marché initial (4 ans)	=	103 251,80 € HT
Avenant n° 1	=	+ <u>10 400,00 € HT</u>
Nouveau marché	=	<u>113 651,80 € HT</u> ou 136 382,16 € TTC

La commission d'appel d'offre a validé cet avenant.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :**

- **Accepter de confier la prestation d'entretien des gymnases à Gr Clean Services en lieu et place de PALUD**
- **Accepter cet avenant n° 1 de 10 400 € HT**
- **Autoriser Mme Le Maire à signer l'avenant n° 1 comme indiqué ci-dessus**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le maire, **Annie LE VAILLANT**

